



## REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 16 Avril 2026

Chez BODY'S STUDIO, nous accordons une importance particulière à la qualité de l'expérience client. Afin de garantir un environnement agréable, sécurisé et respectueux pour tous, le présent règlement intérieur s'applique à toute personne accédant à un club du réseau BODY'S STUDIO (Body's Studio, FitBox, Aqua Studi'O).

Toute entrée dans le club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

En cas de non-respect de ces règles ou des Conditions Générales de Vente, BODY'S STUDIO se réserve le droit de refuser l'accès, d'exclure un adhérent et/ou de résilier son contrat, sans préavis ni indemnité, sous réserve des dispositions légales applicables.

### 1. ACCÈS ET SÉCURITÉ

- L'accès au club est strictement réservé aux adhérents, sur présentation de leur carte d'accès ou carte d'accès dématérialisée (MEMPASS).
- Il est strictement interdit de permettre l'accès à un tiers. Toute tentative de fraude (prêt de badge, ouverture à un tiers, accès non autorisé) pourra entraîner l'exclusion immédiate du club.
- Les instructions du personnel BODY'S STUDIO doivent être respectées en toutes circonstances.
- Il est interdit de rester dans le club après l'heure de fermeture.
- L'accès aux installations est interdit aux mineurs non autorisés et non accompagnés, sauf accord exprès de BODY'S STUDIO.
- En cas d'urgence ou d'incident, l'adhérent doit immédiatement alerter le personnel du club ou les services de secours. Il informera également la direction du club en cas d'atteinte ou de trouble à l'ordre public.
- L'adhérent utilise les installations sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter ses capacités physiques.

### 2. RESPECT DES AUTRES ET VIE EN CLUB

- Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres utilisateurs et le personnel.
- Toute forme de violence verbale ou physique, ainsi que tout comportement discriminatoire, intimidant ou offensant, est strictement interdit.
- Une tenue correcte, décente et adaptée à la pratique sportive est exigée. BODY'S STUDIO se réserve le droit de refuser l'accès en cas de tenue inappropriée.
- L'utilisation de téléphones portables pour filmer ou photographier est autorisée uniquement dans le respect des autres adhérents. Toute captation d'image d'un tiers sans son consentement est strictement interdite.
- Il est demandé de limiter les nuisances sonores : ne pas laisser tomber les charges, éviter les bruits excessifs et limiter le volume sonore des appareils personnels.
- L'adhérent s'engage à ne pas monopoliser les équipements de manière abusive et à permettre une utilisation équitable des installations.

### 3. UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES

- Les équipements doivent être utilisés conformément à leur destination.
- L'adhérent doit s'assurer de savoir utiliser le matériel et effectuer les exercices en toute sécurité.
- Il est strictement interdit de manipuler ou modifier les réglages des installations du club, notamment le chauffage, la climatisation, les systèmes de ventilation, la sonorisation, les téléviseurs ou tout autre équipement technique.
- L'ouverture des portes et fenêtres est interdite sans l'accord préalable d'un membre de l'équipe BODY'S STUDIO.



- Les activités commerciales, promotionnelles ou de coaching personnel sont strictement interdites sans autorisation écrite préalable de BODY'S STUDIO.
  - Toute prestation de coaching privé réalisée sans autorisation pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'adhérent concerné.
  - L'accès aux installations en libre-service est conditionné à une réservation préalable sur un créneau horaire, dans la limite des places disponibles et des capacités d'accueil du club.
  - L'accès aux activités (cours collectifs ou entraînements nécessitant réservation) est également soumis à une inscription préalable.
  - En cas d'empêchement, l'adhérent s'engage à annuler sa réservation dans les meilleurs délais.
  - Toute réservation non honorée et non annulée pourra entraîner des restrictions d'accès aux réservations.
  - Les membres de l'équipe BODY'S STUDIO peuvent contrôler les inscriptions et refuser l'accès à toute personne non inscrite.
- 4. HYGIÈNE, PROPRETÉ ET RESPECT DU MATÉRIEL**
- Le port de chaussures de sport propres, réservées à un usage en salle, ainsi que de vêtements adaptés est obligatoire.
  - L'utilisation d'une serviette est requise pendant l'entraînement. Les équipements doivent être nettoyés après utilisation avec les produits mis à disposition.
  - Le matériel doit être rangé après utilisation.
  - Il est interdit d'utiliser les équipements de manière inappropriée ou dangereuse.
  - L'utilisation de magnésie en poudre ou de tout produit améliorant la prise est interdite, afin de préserver la propreté et le matériel.
  - Il est interdit de débrancher les équipements pour utiliser les prises électriques.
- 5. RÈGLES DE VIE ET INTERDICTIONS**
- Il est interdit de fumer, vapoter, consommer, posséder ou distribuer de l'alcool ou des substances illégales au sein du club.
  - L'accès aux installations est interdit sous l'influence d'alcool ou de substances altérant les capacités.
  - La consommation de nourriture est interdite dans les zones d'entraînement.
  - Les animaux ne sont pas autorisés, à l'exception des chiens d'assistance, sous réserve d'acceptation par BODY'S STUDIO.
  - Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte du club des cycles à pédalage assisté (VAE), des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), ainsi que toute batterie associée.
  - Il est également interdit de procéder à la recharge de tout type de batterie ou d'appareil électrique personnel au sein du club.
  - Cette interdiction vise à garantir la sécurité des personnes et des installations, notamment en matière de prévention des risques d'incendie.
- 6. VESTIAIRES, EFFETS PERSONNELS ET PARKING**
- Les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance.
  - L'adhérent est seul responsable de ses effets personnels.
  - Les objets de valeur doivent être confiés à l'accueil pendant les heures de présence du personnel.
  - BODY'S STUDIO ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradation d'objets non confiés.
  - Aucun effet personnel ne doit être laissé dans les vestiaires après le départ.
  - BODY'S STUDIO décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou sinistre sur les parkings mis à disposition.
- 7. ESPACES BIEN-ÊTRE (SAUNA / HAMMAM)**
- L'accès aux espaces bien-être (sauna, hammam) est réservé aux adhérents majeurs, sauf indication contraire du club.
  - L'utilisation de ces équipements peut être soumise à des conditions d'accès spécifiques (horaires, réservation, présence de personnel) selon les clubs.
  - L'utilisation se fait sous la responsabilité de l'adhérent, qui s'engage à respecter les consignes d'utilisation affichées.

- Pour des raisons d'hygiène :
  - o le port d'une serviette est obligatoire,
  - o le port de chaussures est interdit
  - o il est interdit de verser tout produit ou liquide non autorisé,
  - o la consommation de nourriture ou de boissons est interdite
- BODY'S STUDIO se réserve le droit d'interdire l'accès en cas de non-respect des règles ou pour des raisons de sécurité.

#### **8. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AQUA STUDI'O**

- L'accès aux bassins est soumis au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité. Il est notamment obligatoire :
  - o de prendre une douche savonnée avant l'accès au bassin
  - o d'utiliser le pédiluve
  - o de porter une tenue de bain propre et adaptée
  - o de porter un bonnet de bain
- Il est interdit :
  - o d'accéder au bassin avec des chaussures, à l'exception des chaussures d'eau propres et exclusivement réservées à cet usage
  - o de courir autour du bassin
  - o d'adopter tout comportement dangereux ou inadapté
- L'accès aux activités Aqua Studi'O se fait exclusivement sur réservation préalable.
- En cas d'absence non annulée, des restrictions d'accès aux réservations pourront être appliquées.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de BODY'S STUDIO.

Je m'engage à respecter l'ensemble des règles applicables au sein des clubs du réseau, notamment en matière de sécurité, d'hygiène, de respect des autres adhérents et d'utilisation des installations.

Je reconnais que tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club et/ou la résiliation de mon abonnement, conformément aux Conditions Générales de Vente.

